



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 janvier 2017

Le lundi 9 janvier 2017 à 18 heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Catherine Ferrière, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Valérie Menard, Serge Perlès, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Absente excusé : Gillian Colledge, procuration donnée à Hélène Ruffenach

Absent : Serge Quintane

Secrétaire de séance : Sylvie Revillon

La séance est ouverte à 18.05.

1. Délibération concernant le syndicat départemental (SMEG)

Madame le Maire présente le dossier élaboré par le SMEG qui prévoit le renforcement du poste des Aiguillères, situé près du Mas Labeille et qui dessert l'électricité de ce secteur et jusqu'au hameau de Suzon.

Le coût du chantier s'élève à 28 000 € HT, financés par le FACE à hauteur de 80% et par le SMEG à hauteur de 20 %. Le coût pour le budget communal est de 0€

Après lecture de la délibération celle-ci est votée à l'unanimité.

Le Maire informe l'équipe municipale que le dossier de mise en discrétion des lignes au hameau de Crouzet, fera à sa demande l'objet d'une réunion avec le service d'ingénierie du SMEG et les élus de Lussan pour discuter de la part de financement à la charge des deux communes qui serait importante et supérieure au possibilité financière du budget communal.

2. Délibération pour demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire fait part à l'équipe de la possibilité de subvention au titre des amendes de police 2017 pour sécuriser l'entrée du hameau du Suzon dont une portion de chemin au plus étroit s'effondre sur l'aval et devient à risque en raison du dénivelé de plusieurs mètres.

Le devis le moins disant pour ces travaux est de 13 910 € HT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention et charge le maire d'en faire la demande.

3. Demande d'aide au titre de la réserve parlementaire pour l'achat d'un broyeur de végétaux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a la possibilité de demander une aide au titre de la réserve parlementaire à Monsieur Jean-Paul Fournier, Sénateur du Gard. Elle propose de solliciter une aide de 5 000 € pour l'achat d'un broyeur de végétaux dans le cadre d'un projet de valorisation et de gestion des déchets verts .

Vote à l'unanimité

4. Finalisation du dossier des noms et numéros des rues

Thierry Lattard adjoint, présente l'avancée du dossier qui est en voie de finalisation. Les mesures pour numéroté chaque logement c'est avéré plus long et complexe que prévu. Le bouclage de ce dossier est prévu fin janvier

Madame le Maire donne l'information concernant le jugement rendu le 15 décembre 2016 par la cour d'appel du tribunal de Nîmes. Celui-ci « ordonne à Mr Jacques Cassard de remettre en état les lieux en procédant à la démolition des ouvrages édifiés ainsi qu'à l'enlèvement des divers dépôts » qui feraient obstacle à la circulation dans l'impasse.

Ce jugement confirme le statut de cette voie communale qui peut reprendre le nom qui avait été prévu à l'ouverture du dossier des noms des rues : « impasse du puits »

Questions diverses

- ✓ Fabienne Guessab, adjointe informe le Conseil Municipal que suite à une modification de la loi qui pénalisait les communes rurales membres d'un EPCI, les demandes de subvention que nous avons faites pour l'assainissement des hameaux de Bouquet et Carrameaux ont été prises en compte. Ces subventions ont été débloquées et sont accordées par tous les organismes sollicités : Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Fond de Solidarité Rural, et DETR. Le dossier peut donc être repris et finalisé pour le démarrage des travaux. Une commission sera constituée. Fabienne Guessab donnera l'information au cours des vœux samedi 14 janvier. Le Conseil Municipal se félicite de cette très bonne nouvelle.
 - ✓ Catherine Ferrière, informe qu'une nouvelle convention est à signer avec l'EPCC du Pont du Gard pour que les habitants de la commune bénéficient de l'entrée gratuite du site. Celle-ci sera désormais délivrée à titre individuel sur présentation d'une carte d'identité et sur présentation d'un justificatif de domicile sur la commune. En contrepartie la commune s'engage à faire la publicité de l'EPCC « Pont du Gard ».
- L'équipe municipale est consciente que cette nouvelle formulation, rendra la visite du site onéreuse, puisqu'elle obligera les accompagnants non-résidents à payer.
- Elle vote cependant l'acceptation de la nouvelle convention à 7 voix pour et 2 contre afin que les habitants puissent bénéficier de la gratuité
- Elle fera un courrier à la l'EPCC pour exprimer son souhait que ce site départemental redevienne accessible à tous gratuitement (hormis les manifestations organisées sur le site bien sûr)

- ✓ Concernant le drame des décès du 4 janvier 2017 de Catherine Philippot, épouse Ughetto et André Ughetto, l'équipe municipale après discussion décide à l'unanimité de faire un don pour les deux enfants Laura 18 ans étudiante et Valentin 14 ans collégien qui se retrouvent brutalement orphelins, accueillis par leur famille mais sans ressources en attendant la résolution de toutes les démarches administratives et légales.

Ce don est voté à hauteur de 500 € pour chacun des enfants, à l'unanimité.

L'équipe municipale vote aussi à l'unanimité la prise en charge de la facture d'eau du 2^o semestre 2016 de la maison Ughetto par le budget communal afin de ne pas ajouter des problèmes matériels au drame.

Le conseil municipal est unanime pour organiser un appel à don auprès des habitants

Catherine Ferrière informe le conseil municipal, que les maires des communes de Fons sur Lussan, dont était originaire Catherine Philippot et Lussan où elle résidait depuis peu se sont concertés.

La commune de Fons sur Lussan paiera les frais d'obsèques et la commune de Lussan organise aussi un appel à don.

- ✓ Catherine Ferrière donne l'information de la mise en place de la nouvelle Alès-Agglo élargie à 73 communes qui s'est réunie en conseil communautaire le 5 Décembre pour élire :

-son président : Max Roustan seul candidat qui a recueilli 95 voix en sa faveur sur 112 votes exprimés (17 bulletins nuls).

- et 15 vice-présidents sur une liste proposée par le président sortant réélu : collège composé des vice-présidents "sortants" de l'ex-Alès Agglomération à 50 communes et de trois "entrants" représentant les trois Communautés de communes ayant fusionné avec Alès Agglomération (ex-Hautes Cévennes, ex-Pays Grand-Combien et ex-Vivre en Cévennes)

Elle présente aux conseillers les 25 commissions thématiques de l'Agglo auxquels les élus municipaux des 73 communes peuvent participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE